

Conseil des quartiers Muette Nord et Muette Sud

Séance du 22 mars 2016

M. Claude GOASGUEN demande d'observer une minute de silence en mémoire des victimes des attentats de Bruxelles du 22 mars 2016.

Mme SEBBAH remercie tous les participants pour leur présence à ce Conseil des quartiers Muette Nord et Muette Sud. Le choix de réunir ces deux Conseils de quartier a été fait pour :

- Discuter avec M. GOASGUEN du centre d'hébergement dans le Bois de Boulogne ;
- Discuter des parcs et espaces verts avec Mme Véronique BALDINI et M. Paul GUILLOU, qui est responsable des espaces verts pour le 16^e arrondissement ;
- Discuter du budget, avec de nombreux projets communs aux deux quartiers.

M. GOASGUEN précise que l'ordre du jour a été prévu avant les événements des jours précédents. Les sujets sont liés, car la question du centre d'hébergement concerne également les espaces verts.

M. GOASGUEN rappelle la situation du centre d'hébergement pour mieux présenter la manière dont la défense du patrimoine vert du 16^e arrondissement doit être conçue, au vu des nombreuses attaques qu'il subit de plus en plus régulièrement.

Le centre d'hébergement décidé, sans que la Mairie du 16^e arrondissement en soit informée, par le Préfet de région et la Maire de Paris a été voté par le Conseil de Paris au mois de décembre 2015. La délibération n'avait pas non plus été communiquée antérieurement aux élus du 16^e arrondissement.

Ce centre d'hébergement est destiné à des personnes qui sont encore mal identifiées, suivant les informations données par le Préfet ou les services d'assistance sociale. Ce centre est présenté comme un CHRS, à savoir, selon les textes, un centre d'hébergement qui est prévu pour des personnes qui sont en grave difficulté immédiate ou des personnes sans domicile fixe. Ces personnes sont désignées par le 115, ce qui veut dire qu'elles sont dans la rue ou presque. Par contre, la délibération ne porte pas précisément sur cette catégorie d'individus. Elle a été votée sur le thème des migrants, compréhensible au vu du contexte où la délibération a été présentée et l'arrivée de nombreux migrants de Turquie. Depuis, le Préfet jure que ce centre ne sera pas destiné à des migrants.

M. GOASGUEN estime que le Préfet n'en sait rien lui-même, car d'ici la fin de la procédure, des pressions migratoires seront toujours présentes. Malgré les discussions avec la Turquie, l'Europe ne parvient pas à résoudre cette question. L'accord signé la semaine précédente ne fonctionnera pas selon M. GOASGUEN. Le Préfet, que M. GOASGUEN a rencontré le vendredi précédant ce Conseil, n'a pas nié la présence de pressions migratoires dans l'avenir. Comme l'Allemagne commence à être saturée, ces pressions se dirigeront certainement vers la France, qui n'est pas encore une terre migratoire d'excellence. Avec l'arrivée de conditions météorologiques plus clémentes, la France va le redevenir, via la mer Méditerranée. À ce jour, seuls 5.000 réfugiés syriens ont voulu pénétrer en France. Dans les mois suivants, ils seront plus nombreux, qu'ils soient Syriens ou Pakistanais et Afghans. En réalité, la Turquie a ouvert une brèche vers l'Europe. Ce public, majoritairement musulman, aurait très bien pu être accueilli par les pays musulmans de la région, mais seuls le Liban et la Jordanie en ont accueilli une partie.

La situation est dramatique et explique, en grande partie, les craintes formulées par de nombreuses personnes dans le 16^e arrondissement et ailleurs. Les incidents de Cologne ont renforcé ce sentiment, que certains ont préféré ne pas comprendre.

Juridiquement, le problème est que la Mairie du 16^e arrondissement n'a pas été consultée. Ce procédé est inadmissible pour un arrondissement aussi important. M. GOASGUEN précise que si des centres d'hébergement classiques lui avaient été demandés, un certain nombre de lieux auraient pu

être indiqués, à l'intérieur du 16^e arrondissement. M. GOASGUEN les a d'ailleurs présentés au Préfet de région. Implanter un centre d'hébergement dans le Bois de Boulogne est insensé. Ces centres d'hébergement, qui sont normalement des centres d'insertion, devraient être présents dans des quartiers plus dynamiques. Le Bois de Boulogne est loin des commerçants et son activité économique est faible. S'ajoute en plus la problématique des migrants, qui ne trouveront par exemple pas de place à Calais et risquent d'établir des tentes dans les bois, tout autour de l'installation. M. GOASGUEN n'hésite pas à parler d'un nouveau Sangatte. Un grave risque d'ordre public existe bel et bien. Le permis de construire sera probablement signé, car il est pratiquement prêt techniquement. La phase du contentieux sera ouverte, dès que ce permis sera déposé.

Un certain nombre d'associations de riverains, dont certaines personnes présentes à ce Conseil font partie, ont décidé de porter l'affaire devant les tribunaux administratifs et contester sa légalité. Le Bois de Boulogne est inconstructible. Des édifices, tant précaires que définitifs, ne peuvent pas y être construits. La Mairie de Paris a essayé de faire croire que cette construction est en bordure du Bois de Boulogne. M. GOASGUEN a vérifié la localisation du centre et constate qu'elle est bien dans le Bois de Boulogne. En effet, une décision de 1957 énonce bien que l'Allée des Fortifications fait partie intégrante du Bois de Boulogne.

Ainsi, ce centre d'hébergement doit être installé, sans en avoir prévenu la Mairie d'arrondissement, mais en plus en le plaçant dans un endroit où la construction est illégale.

M. GOASGUEN avait demandé qu'une réunion d'information soit tenue, au moins avant que le permis de construire n'ait été signé. Dans ce genre de situation, même quand une décision est déjà prise, informer les riverains est nécessaire, ce qui est d'ailleurs inscrit dans la loi. M. GOASGUEN espère que le tribunal administratif en tiendra compte. La réunion organisée aurait dû l'être par ceux qui ont pris la décision. M. GOASGUEN avait également proposé de tenir la réunion à la Mairie d'arrondissement, au lieu de l'Université Paris-Dauphine. Le président a prêté son amphithéâtre, qui comprend 800 places. M. GOASGUEN a prévenu que beaucoup plus de personnes seraient présentes et qu'une telle réunion risquait de provoquer des débordements, d'autant plus que cette réunion d'information servait en fait uniquement à présenter une décision qui était déjà actée. Cela ne justifie pas pour autant les insultes, qui ont servi les adversaires de la Mairie du 16^e arrondissement et ont alimenté la polémique.

M. GOASGUEN a essayé de faire comprendre, dans toutes les télévisions et les radios, que l'installation d'un centre d'hébergement provoque une grande perte aux coûteux immeubles du quartier, avec une décote de 30 %. Le propriétaire d'un appartement qui vaut 5 millions d'euros ou plus perd 1 ou 2 millions d'euros. Ce constat permet de comprendre l'agacement de certains riverains, qui subissent des pertes considérables. M. GOASGUEN a dit au Premier Ministre que cette situation a été envenimée par le comportement du Préfet. Cette présentation n'a pas incité les personnes présentes à un grand respect.

Cette affaire a été très mauvaise et a déclenché une polémique dans la presse de gauche essentiellement. La presse de droite a été très correcte en essayant d'expliquer la situation. En réalité, la Mairie du 16^e arrondissement ne souhaitait pas éviter d'avoir un centre d'hébergement. Elle voulait proposer d'autres emplacements que le Bois de Boulogne. Pour le moment, cette demande n'est pas entendue.

La discussion que M. GOASGUEN a eue avec le Préfet de région montre que le débat n'est pas fermé, devant le tribunal administratif.. Des vices de forme sérieux, que le Préfet n'a pas niés, ont été trouvés :

- La Commission supérieure des sites n'a pas été convoquée ;
- Aucune réunion d'information préalable n'a été organisée.

La Mairie du 16^e arrondissement dispose d'avocats spécialisés sur ces questions. Ils défendront peut-être même cette position sur une base judiciaire, si elle est trouvée, et non uniquement devant les tribunaux administratifs. Dans ce cas, la décision ne serait pas suspensive et la gauche ne serait pas près de mettre en œuvre son projet unilatéral.

Le 16^e arrondissement est un arrondissement légaliste, qui doit s'appuyer sur la loi. La gauche sera obligée d'attendre un peu, car un référé a été déposé. Ce référé mettra environ 2 mois à être instruit devant le tribunal administratif, ce qui reporte l'installation au mois de mai. Sentant les dispositions des riverains, il est probable que l'installation du centre ne se fasse pas avant juin et les vacances, qui permettront plus de discrétion. Ce n'est qu'à partir du mois de septembre que le 16^e arrondissement subira un double impact direct :

- Pour les riverains, qui découvriront les personnes qui seront dans ce centre. Des Roms peuvent être pris en compte dans les critères d'accueil,
- D'un point de vue financier, ce centre d'hébergement a coûté très cher. L'État a versé 4 millions d'euros et la Ville de Paris 1 million d'euros. La garantie de la Ville de Paris est assurée car elle sera votée par le Conseil de Paris. Le Préfet a dit à M. GOASGUEN que chaque personne qui est logée dans cet établissement coûte 40 euros par jour. De fait, les personnes qui n'y seront pas seront très attirées par ce centre, d'où les tentes qui se multiplieront vraisemblablement autour de cette installation dans le Bois de Boulogne.

En dehors des nombreuses insultes que le 16^e arrondissement a reçues, cette situation est un pur scandale. Des centres d'hébergement ne sont pas installés partout, malgré les nombreuses critiques qui soulignaient l'attitude du 16^e arrondissement. Les 1^{er}, 2^e, 5^e et 6^e arrondissements de Paris n'ont pas de centres d'hébergement. Mme Anne HIDALGO fait du zèle pour faire venir les réfugiés et faire de la politique avancée. Les immigrés dans les centres parisiens représentent 3,4 pour 1.000, alors que la moyenne nationale est de 1 pour 1.000. Certaines communes ne prennent pas d'immigrés. M. François BAROIN – Président de l'Association des Maires de France –, qui n'est pas un voyou, a dit qu'il ne les accueillerait pas à Troyes. En revanche, Mme HIDALGO le peut toujours. Par rapport aux villes de l'environnement, qui disposent de centres d'hébergement, Paris est largement doté. Cela donne une bonne image, mais consacre une méthode qui est nulle. Faisant partie d'une ONG internationale qui veille à héberger des personnes en graves difficultés, M. GOASGUEN a proposé, à travers cette dernière, de mettre en place des péniches. La réponse a été que cette idée était épouvantable. Mais, après vérification, une dizaine de péniches de ce genre se trouvent sur la Seine, vers les 12^e et 13^e arrondissements de Paris.

La gauche oublie que le 16^e arrondissement est l'arrondissement le plus caritatif de Paris, à travers les paroisses et les associations diverses, qui pullulent dans l'arrondissement, à l'image des Orphelins d'Auteuil ou du centre des bâtiments, situé avenue de Versailles. Ce mouvement caritatif n'a pas attendu la Maire de Paris, datant de la fin du XIX^e siècle. Il est né dans le 16^e arrondissement, dans la démocratie chrétienne, avec l'évolution de l'Église. Les personnes qui critiquent le 16^e arrondissement devraient visiter la paroisse de Corot et rencontrer les nombreux bénévoles caritatifs. Les journalistes n'ont pas voulu en parler, cela étant plus simple de se gargariser de ce schématisme absolu qui consiste à affirmer qu'il existe d'un côté les bourgeois, qui sont égoïstes, et d'un autre côté les autres, qui sont bons. M. GOASGUEN constate que cette situation n'est pas nouvelle, mais reste pénible à vivre.

Cette affaire est par ailleurs liée aux parcs et jardins car, outre l'aspect politique, ce qui se passe au Bois de Boulogne est la confirmation d'une politique constante de la Ville de Paris, depuis qu'elle est passée à gauche, qui consiste à souligner qu'en plus du fait que le 16^e arrondissement est nanti, il dispose également d'espaces verts.

La première offensive était celle de Sainte-Périne. À Sainte-Périne, où se trouve un très beau jardin autour d'une densité urbaine très forte, des logements devaient être construits. Bénéficiant de l'aide de certains politiques, la Mairie du 16^e arrondissement a empêché ces constructions.

Ensuite des attaques ont eu lieu contre le Bois de Boulogne et le Bois de Vincennes. Si un projet de raser le Bois de Vincennes existait, M. GOASGUEN pense que la Maire du 12^e arrondissement serait d'accord. Ces attaques ont été, pour le Bois de Boulogne, progressives avec :

- La prostitution, que M. GOASGUEN souhaite faire cesser en imposant un peu d'ordre. À force d'accepter ce que disaient les Préfets de Police, aucune régulation n'a été faite ;

- Les gens du voyage, qui ont été imposés de force dans un endroit où ils n'ont pas leur place normalement. Ils doivent en effet être établis à côté d'un hôpital. Le problème est qu'aucun hôpital ne se trouve dans le Bois de Boulogne. L'hôpital le plus proche, Ambroise Paré, se trouve à Boulogne-Billancourt. M. GOASGUEN a appris que les gens du voyage allaient tout de même s'installer à l'intérieur du Bois de Boulogne ;
- Les concessions et les tensions qu'elles ont créées, notamment avec la polémique sur Roland Garros et les Serres d'Auteuil. Les Serres d'Auteuil n'ont pas été touchées. M. GOASGUEN pense que les tribunaux sont vigilants sur le Bois de Boulogne, car les associations de riverains ont gagné sur l'affaire Formigé. La FFT va devoir revoir un peu ce fameux court qu'elle doit mettre à côté de l'installation de Formigé ;
- Bagatelle, qui devait être prise pour les services publics municipaux.

Ces attaques se multiplient. Le Bois de Boulogne est sale, avec des zones entières où les résidus de la nuit, comme les seringues, sont présents le matin. Les équipes de nettoyage ne sont pas suffisantes. Toute personne qui fait du jogging le matin se retrouve face à un certain nombre de difficultés.

L'espace vert du 16^e arrondissement n'appartient pas à l'arrondissement, étant en réalité une excroissance administrative de l'arrondissement. La Ville de Paris en est le propriétaire. Le Bois de Boulogne doit être préservé pour le loisir, tout comme le Bois de Vincennes. Les concessions, comme le Lagardère Paris Racing ou le Pré Catelan, sont fortement perturbées. L'Allée de la Reine Marguerite est pleine de personnes qui s'exhibent, rendant l'accès au Pré Catelan désagréable, même l'après-midi. L'accès au Lagardère Paris Racing est en plus rendu difficile à cause de la régulation de la circulation. Le Bois de Boulogne est considéré comme un bois qui doit être abattu.

Le Bois de Boulogne est la propriété de la Ville de Paris, mais se situe au milieu de plusieurs communes. M. GOASGUEN les a appelées à l'aide et elles sont tout de suite venues soutenir la Mairie du 16^e arrondissement. Boulogne-Billancourt ou Neuilly sont aussi concernées par le Bois de Boulogne que le 16^e arrondissement.

M. Bertrand DELANOË avait refusé, à l'époque, l'implantation de l'installation qui est proposée actuellement. Il n'était pourtant pas un extrémiste de droite mais avait une position opposée à celle de Mme HIDALGO, qui a accepté le projet avec enthousiasme. Les communes riveraines, autour du 16^e arrondissement, se sont réunies plusieurs années auparavant pour créer la Charte du Bois de Boulogne. La Mairie de Paris n'en tient pas du tout compte.

L'attitude de la Mairie de Paris doit cesser. M. GOASGUEN espère que les actions permettront d'arrêter ce projet, avec notamment les échéances de 2017, qui peuvent permettre de limiter la durée d'implantation. Pour l'instant, l'idée est d'avoir une construction transportable sur 3 ans, ce qui est une bonne idée, mais M. GOASGUEN n'y croit pas. Si les 3 ans ne sont pas renouvelés, l'association risque de payer.

M. GOASGUEN souhaite réactiver la Charte du Bois de Boulogne. Le Préfet de région paraît intéressé par cette volonté. En effet, il instaure le Grand Paris au sein duquel le Bois de Boulogne et le Bois de Vincennes doivent être des poumons. Il faut être fier de ces bois. Si le Préfet veut être utile, il peut créer une structure qui, sans remettre en cause la propriété de la Ville de Paris, serait une espèce de syndicat mixte qui rendrait ces bois intouchables. Les communes environnantes, la Région, le Grand Paris et le Préfet de région seraient chargés de gérer le Bois de Boulogne, lui donnant une certaine signification, à l'instar de Central Park à New York.

Afin de réaliser ce projet, la prostitution doit cesser. La tolérance zéro doit être mise en place. Le Préfet de région n'en a pas dissuadé M. GOASGUEN, qui souhaite utiliser l'amitié douteuse qui existe entre le Préfet de région et le Préfet de police. Réaliser un Bois de Boulogne à la hauteur de ce que les anciens ont fait du Bois de Boulogne, qui était beaucoup plus large, englobant par exemple le Ranelagh, nécessite des actions décidées. Il faut refuser de placer tout ce qui ne peut pas être

construit à Paris, qui est une petite ville, dans les bois. Le Bois de Vincennes comprend trois centres de rétention.

Paris a également le désavantage d'être enfermée dans un périphérique qui crée une frontière parisienne artificielle. Cette idée date de 1863, mais des évolutions majeures de la ville ont eu lieu depuis. Cette frontière était un agrandissement de Paris, mais crée désormais un étouffement – M. GOASGUEN a d'ailleurs choisi le titre « Paris étouffe » pour son journal. La densité est trop importante et la Mairie de Paris continue tout de même à construire sans cesse.

Paris disposant d'un espace restreint et la Mairie de Paris craignant l'environnement du Grand Paris, qui n'a pas la même couleur politique, les espaces verts sont de plus en plus utilisés pour répondre aux besoins parisiens, notamment les investissements des promoteurs et de Paris Habitat. Si un afflux de migrants existe, ils seront certainement placés dans le Bois de Boulogne. La réaction du 16^e arrondissement a peut-être dissuadé en partie la gauche.

Le centre d'hébergement est une rupture, car M. GOASGUEN fera tout son possible pour ne pas l'accepter, recourant à tous les moyens juridiques, judiciaires et administratifs dont il dispose. M. GOASGUEN considère que le Bois de Boulogne doit être sauvegardé à tout prix et dépasse l'intérêt de Paris. Les écologistes, qui défendent pourtant les espaces verts avec passion, ne s'opposent pas ce projet. M. Yves CONTASSOT, qui était à la Commission des sites, a trouvé qu'au fond, la localisation était acceptable, au vu du périphérique alentour. Les Verts ont donc une position incompréhensible selon M. GOASGUEN.

Une première attaque a eu lieu pendant la campagne électorale, quelques mois auparavant, lors de la fameuse affaire de l'avenue Foch. L'avenue Foch fait juridiquement également partie du Bois de Boulogne et est donc un territoire classé, non constructible. L'intention était de construire, sur l'avenue Foch, une vaste barrière d'immeubles entre la Porte Dauphine et la Porte d'Auteuil. La proximité des élections de 2017 dissuade la gauche de continuer ce projet de 60 immeubles qui créerait une véritable muraille de Chine. L'espace à côté du Bois de Boulogne, derrière l'ambassade de Russie, fait bien partie du Bois de Boulogne. L'avenue Foch serait au mieux verdie des deux côtés. Toute la France a parlé de ce projet.

Le 16^e arrondissement est loin d'être rempli de milliardaires. Ses habitants sont des personnes aisées, mais font partie de la classe moyenne supérieure qui a travaillé. Acheter un appartement dans cet arrondissement, est le fruit du travail et non pas d'un héritage immense de l'empereur de Chine ou du roi d'Espagne. Ces clichés ne servent pas à faire voter à gauche dans le 16^e arrondissement, mais dans les 19^e et 20^e arrondissements, en montrant que la gauche mate les bourgeois du 16^e arrondissement M. GOASGUEN invite les personnes présentes à poser toutes les questions sur ce sujet.

M. Claude MARET prie M. GOASGUEN de bien faire passer le message aux riverains de rester modérés. M. MARET a l'habitude de participer à de nombreuses réunions et se trouve obligé de parler 10 minutes du 16^e arrondissement en bien, pour donner une meilleure image de l'arrondissement à cause des événements de la semaine précédente. Le 16^e arrondissement est un arrondissement avec beaucoup de jeunes, avec un des taux démographiques les plus importants. M. Dominique ANRACT – Président des boulangers pâtisseries – s'est également trouvé obligé d'intervenir.

M. GOASGUEN est d'accord que l'image du 16^e arrondissement a profondément été écornée depuis les événements évoqués, mais précise qu'il est très difficile d'appeler les riverains au calme. M. GOASGUEN n'a jamais refusé un centre d'hébergement. Aucun centre ne lui a été proposé. Le seul centre du 16^e arrondissement était le centre Varise, tenu par Adoma, société tout à fait estimable. Désormais, l'association qui en est chargée est Aurore, qui fait bien son travail, mais la situation est particulière. Le centre d'hébergement a été créé, car la Mairie de Paris voulait démolir Varise et le raser pour y installer des immeubles de la Ville de Paris. Les associations de riverains s'y sont fortement opposées. Après plusieurs années de combat, M. Vincent BOLLORÉ a racheté cet espace

sur la rue de Varise pour y faire un centre social, qui se porte très bien. Comme ce n'est pas un centre social de la Mairie de Paris, il n'existe pas à leurs yeux.

M. GOASGUEN veut de la fermeté dans la condamnation des invectives, qui sont inadmissibles et desservent l'arrondissement. M. GOASGUEN visitera tout d'abord la paroisse de l'Assomption, qui sera la première à être sollicitée, pour assurer que la Mairie du 16^e arrondissement n'a pas refusé de centre d'hébergement. M. GOASGUEN et les riverains ont refusé un centre d'hébergement dans le Bois de Boulogne, car il est illégal. Le Bois de Boulogne et les parcs du 16^e arrondissement ne doivent pas être considérés comme la réserve foncière de Paris. Ils doivent servir au plaisir, à la promenade, à l'amusement et aux enfants. Se promener avec des enfants dans le sud de l'arrondissement est affreux, après ce qui se passe la nuit et même le jour.

Redresser l'image du 16^e arrondissement n'est pas nécessaire car les journalistes de bonne foi, comme ceux du *Figaro*, ont bien expliqué la situation exacte et le fait que ce centre a été imposé au 16^e arrondissement, sans aucune consultation, ne respectant pas l'idée de démocratie participative, dans un endroit particulier. Mme PECRESSE, qui a fait preuve de courage, a fait de même. Les gens ne doivent pas penser, au vu de la propagande de gauche, que M. GOASGUEN n'accepterait pas un autre centre d'hébergement, ayant d'ailleurs communiqué des alternatives viables au Préfet de région. En les rendant publiques, d'autres polémiques pourraient être alimentées. Quatre lieux peuvent accueillir un tel centre dans un cadre normal et souhaitable.

Une réponse claire doit être apportée. À partir de septembre, la Mairie du 16^e arrondissement sera obligée de gérer cette situation, avec la question du placement des enfants dans les écoles, car ce sont a priori des familles. M. GOASGUEN est étonné de ce fait, car les familles de personnes sans domicile fixe sont rares. Il semble donc que les personnes accueillies seraient plus des migrants ou des Roms.

Dans le 15^e arrondissement de Paris, l'installation de centres d'hébergement a entraîné des incidents immédiats. L'intégration dans les écoles s'est très mal passée. Même la police est intervenue, car une personne hébergée voulait jeter son enfant par la fenêtre.

M. MARET ne souhaite pas que les gens se replient sur eux-mêmes.

M. GOASGUEN estime qu'une telle situation est loin d'avoir lieu, au vu de l'action caritative du 16^e arrondissement. Le Président du CLIS peut largement en témoigner.

Une personne du public admire cette plaidoirie, mais insiste sur le fait que ce qui compte est l'action et les résultats. Cette personne répète ce que M. GOASGUEN a dit, à savoir que ces installations dévalorisent l'immobilier.

M. GOASGUEN confirme qu'il y a une dévalorisation de l'ordre de 30 %.

La même personne du public habite rue du Ranelagh. Elle n'a pas eu de réponse après avoir écrit à M. GOASGUEN en 2014. Depuis 9 ans et l'installation de bungalows, rien n'a encore été fait dans cette zone industrielle, au point que pour les visites du Président de la République et des touristes en général, ce lieu de stockage est caché par de magnifiques murs en bois.

M. GOASGUEN pense que la personne dit avec humour que cette zone est industrielle et demande où elle se situe.

La même personne du public confirme que cette zone est industrielle, car depuis 9 ans, il y a du bruit et de la poussière, rue du Ranelagh, entre la rue de Boulainvilliers et la Seine.

M. GOASGUEN pensait que la personne parlait du jardin du Ranelagh.

La même personne du public observe que si des personnes se plaignent des bungalows dans le Bois de Boulogne, cette zone en présente sur 3 étages. La personne demande à l'administration fiscale un déclassement de l'appartement, mais la réponse est qu'elle habite dans le 16^e arrondissement. Les alentours sont de plus en plus crasseux au 20, rue du Ranelagh et au 10, rue du Ranelagh, où habitent les travailleurs.

M. GOASGUEN visualise très bien la construction en question, mais explique qu'elle n'est pas un centre d'hébergement. Ce sont des bungalows liés aux travaux de la maison de la radio.

La même personne du public insiste sur le fait que la dénomination peut varier. Cette construction est un centre d'hébergement pour les personnes qui travaillent, profitant du beau temps en été pour organiser des barbecues. La personne voudrait donc que soient baissés aussi bien le foncier que la taxe d'habitation.

M. GOASGUEN a fait une proposition de loi sur l'imposition dans le 16^e arrondissement autour du Parc des Princes, dans la zone décrite par la personne du public et certainement autour du boulevard Suchet, où M. GOASGUEN habite. Le Ministère refuse effectivement systématiquement les agréments fiscaux. M. GOASGUEN va recommencer, mais il ne peut pas faire autre chose.

La même personne du public souligne que les travaux au 20, rue du Ranelagh durent depuis 9 ans et ne semblent d'ailleurs pas devoir être terminés d'ici 3 ou 4 ans, voire même 5 ans, car :

- Il n'y a pas de budget de dépenses correspondant ;
- Une entreprise a informé la personne qu'ils ne seront pas terminés.

Mme BALDINI demande si la personne parle de la base de vie des travailleurs.

La même personne du public demande de ne pas appeler cette construction une base de vie, mais une zone de stockage, donc une zone industrielle.

Mme BALDINI insiste sur le fait que le nom dédié est bien « base de vie ». Elle est destinée aux personnes qui travaillent sur le chantier avoisinant. À chaque fois que des travaux de voirie ou des travaux plus importants, comme à la Maison de la Radio, sont effectués, des bases de vie doivent obligatoirement être prévues. Très souvent, quand des travaux sont proposés, Mme BALDINI est très ennuyée, car ce sont effectivement des bungalows superposés. Néanmoins, des règles de propreté existent. Dans un certain nombre de cas, des problèmes d'amiante dans la voirie se présentent. Les personnes qui travaillent doivent donc se changer non loin de ces sites. Ces dispositions sont indispensables à tous les travaux dans les rues.

La même personne du public veut bien accepter la dénomination de base de vie, mais refuse d'accepter cette réponse au vu de la durée des travaux. Elle estime que des limites existent, d'autant plus que les travaux ne seront pas terminés dans les délais. La personne demande donc une action précise.

M. GOASGUEN ne peut pas faire beaucoup de choses et propose d'inviter M. Mathieu GALLET, qui est à la tête de Radio France.

La même personne du public considère que M. GALLET est loin d'être une personne remarquable et qu'elle souhaite uniquement un résultat.

M. GOASGUEN va convoquer la direction, mais craint qu'un résultat précis soit difficile à obtenir. Enlever les bungalows conduira à une condamnation, car ils sont une obligation pour les travaux.

La même personne du public a envoyé des photos en 2014.

M. GOASGUEN connaît bien le quartier et ces bungalows. Ils sont imposés par les travaux de la Maison de la Radio.

Une autre personne du public ajoute que ces bungalows et ces travaux provoquent des nuisances insupportables. Le bruit et la poussière sont tout le temps présents. Les travaux durent depuis 9 ans et les délais ne sont pas respectés. Les riverains espèrent obtenir des dédommagements en matière d'impôts, qui sont très élevés dans le 16^e arrondissement.

La première personne du public note que le rôle d'un État est d'abord d'écouter ses citoyens et non de les ignorer.

M. GOASGUEN rappelle que la question est plutôt nationale que locale. M. GOASGUEN veut bien interpeller les Ministres.

La première personne du public indique que les travaux ont commencé le 19 février 2007.

M. GOASGUEN demande le document de la personne pour faire une intervention auprès du Ministre de la Culture.

La première personne du public communiquera une photocopie des documents envoyés à l'administration fiscale.

La deuxième personne du public demande si M. GOASGUEN peut s'engager pour entamer une procédure pour assurer un dédommagement, faisant ainsi un geste.

M. GOASGUEN explique qu'une procédure ne pourra pas être engagée, mais que le Ministre de la Culture sera interpellé sur la question, une convocation de l'équipe dirigeante de la Maison de la Radio aura lieu et une action de déplacement des bungalows peut être étudiée. En revanche, il ne sera pas possible de les enlever, car la loi les demande, le temps des travaux.

La deuxième personne du public dit que la demande n'est pas faite d'enlever les bungalows, mais de faire un geste en entamant une procédure pour obtenir, provisoirement, un déclassement au niveau fiscal.

M. GOASGUEN répond qu'une telle demande a déjà été faite. M. GOASGUEN va demander à Bercy de le faire, mais pense que peu de chances existent pour un résultat positif. Sur le Parc des Princes, il demande un déclassement depuis 10 ans, sans obtenir gain de cause. Tous les dimanches, des voitures de riverains sont enlevées et le quartier est bloqué.

M. GOASGUEN fera son travail de Député, plus que de Maire, car ce sujet concerne davantage le Gouvernement. La Maison de la Radio ne dépend pas de la Mairie de Paris. Elle dépend du Ministère de la Culture. M. GOASGUEN rencontrera donc Mme Audrey AZOULAY, qui vient d'être nommée Ministre de la Culture.

En ce qui concerne la question de la procédure, M. GOASGUEN ne peut pas la faire. Il n'a pas la capacité d'ester en justice, en sa qualité de Maire d'arrondissement, d'où la question sur une

association possible, que M. GOASGUEN pourrait aider pour faire une procédure en utilisant sa réserve parlementaire.

Mme Isabelle NIZARD constate que des enfants seront présents dans le Bois de Boulogne et se demande comment ils vont se rendre dans les écoles, au vu du manque de moyens de transport.

M. GOASGUEN rencontre les directeurs d'école et les parents d'élèves le lendemain du Conseil de quartier.

M. GOASGUEN relève un autre problème sur les écoles, qui est celui de la sécurité. En effet, la piscine d'Auteuil se trouve à 50 mètres de l'endroit où ce centre doit être installé. Cette piscine publique sert essentiellement à l'initiation à la natation pour les élèves des écoles élémentaires et des collèges. Les directeurs d'école devront bien être prévenus. M. GOASGUEN a déjà prévenu la police. Le projet n'inclut pas d'effectifs de police supplémentaires et des incidents risquent donc de se produire.

M. GOASGUEN est Maire et a besoin d'assurer les gens d'une certaine sécurité. M. GOASGUEN espère obtenir des effectifs de police supplémentaires. L'association Aurore garantit qu'elle va assurer la sécurité, mais elle le fera uniquement au niveau de ce centre, qui est un véritable chenil, avec des grillages tout autour. L'effet de ces grillages ne sera pas positif, même pour les personnes qui seront à l'intérieur. Cette conception de l'insertion est d'une nullité absolue. Quelques-unes de ces personnes vont s'insérer, mais les autres se baladeront pendant la journée. D'un point de vue psychologique, l'emplacement de ce centre est difficile, car il est loin de tout, par exemple des commerçants. De plus, la nuit, le public des environs est particulièrement attractif.

L'insertion doit avoir lieu au milieu des quartiers. À Varise, les incidents qui se sont présentés ont été réglés. M. GOASGUEN ne veut pas déclencher une nouvelle polémique après celle de la semaine précédente, mais s'occupera bien de cette question de sécurité en septembre 2016.

Si M. GOASGUEN peut un peu faire reculer cette affaire, il pense que les élections de 2017 peuvent permettre de déménager ce centre dans la nuit.

D'après lui, garder ce centre n'est pas possible, d'autant plus que de nombreux lieux existent à Paris. Au niveau des gares, comme la gare du Nord, la gare d'Austerlitz ou la gare de Lyon, la place réservée aux rails est immense, alors que la moitié n'est pas réellement occupée. Des deux côtés, il y a des espaces considérables sur lesquels il y a des constructions. Des centres d'hébergement pourraient très bien y être installés. Sur le cheminement qui passe dans le 13^e arrondissement et qui part de la gare d'Austerlitz, la largeur des voies est très grande. Aucune ville en Europe ne connaît la largeur des voies de Paris.

Une personne du public demande quels étaient les arguments de la Mairie de Paris pour ne pas profiter des centres d'hébergement proposés par M. GOASGUEN. La personne a lu plusieurs avis, qui expliquaient par exemple la présence d'amiante dans ces bâtiments.

Elle relève également ne pas avoir reçu la pétition, ce qu'elle trouve dommage.

Au vu du pessimisme de M. GOASGUEN vis-à-vis de ce centre d'hébergement, il serait peut-être possible de proposer plus de places d'hébergement pour changer la position de la Mairie de Paris.

La personne est entièrement en accord avec M. GOASGUEN sur sa vision du Bois de Boulogne, surtout dans son rôle à jouer dans le projet du Grand Paris, et s'étonne de la construction qui a été rénovée près du lac. La rénovation de cette maison du début du siècle est décevante. À nouveau, cet endroit est privatisé, sans laisser une possibilité de s'y restaurer. Ayant vécu à Londres et à Stockholm, la personne affirme qu'il est possible de faire des choses très jolies et très champêtres qui seront accessibles à tous. Selon elle, cet aspect décrédibilise également le Bois de Boulogne.

M. GOASGUEN note que la pétition, qui peut être signée à la Mairie de l'arrondissement, a recueilli 45.000 signatures et estime qu'il est possible d'atteindre facilement 150.000 signatures, mais pense que cette pétition ne changera rien de toute façon, au vu de l'attitude de la Mairie de Paris.

M. GOASGUEN explique que les concessions dans le Bois de Boulogne ont été installées à la fin du XIX^e siècle, au moment de la III^e République. Ces concessions sont payantes. M. GOASGUEN refuse systématiquement toute concession nouvelle, estimant qu'il y en a assez. En revanche, M. GOASGUEN s'oppose à la destruction de celles qui sont déjà présentes. Elles ont un certain standing. La Mairie de Paris a essayé d'en détruire quelques-unes, mais le polo n'a par exemple pas été touché, car beaucoup de personnes de gauche y jouent. Le Tir aux Pigeons a perdu la moitié de son espace. D'autres concessions ne doivent pas être installées pour éviter trop de concessions plus luxueuses les unes que les autres dans le Bois de Boulogne.

M. GOASGUEN explique que le Musée National des Arts et Traditions Populaires, qui est un bâtiment extrêmement laid et inoccupé, est classé. Il ne peut donc pas être démoli. M. GOASGUEN a proposé cet endroit, car les personnes accueillies auraient au moins été dans le dur. L'argument donné a été celui de l'amiante, mais il n'est pas valable. M. GOASGUEN fait partie de la Commission des Finances à l'Assemblée Nationale. Un budget pour le désamiantage du site en question a été voté l'année précédente. Les crédits n'ont pas été utilisés et ont été reportés cette année. Ils n'ont toujours pas été utilisés. M. GOASGUEN a demandé au Préfet de région pourquoi des actions n'ont pas été menées, d'autant plus que le désamiantage ne doit pas nécessairement se faire sur l'ensemble du bâtiment. Deux étages désamiantés suffiraient. Le Préfet a répondu qu'il n'avait pas envie de payer. La Ville de Paris doit donc payer, mais elle ne veut pas le faire. Pour le moment, la situation est bloquée, car l'État et la Ville de Paris ne sont pas d'accord sur ces travaux de désamiantage.

Les arguments sont inexistantes, d'autant plus que l'amiante est présente partout dans Paris, y compris dans la Mairie d'arrondissement. La voirie est amiantée également. Les arguments ne sont pas valables, car le seul but était de choisir précisément l'endroit dans le Bois de Boulogne et pas un autre. Cet acte est un acte d'autorité politique, qui a fonctionné, provoquant un scandale. M. GOASGUEN a proposé des choses beaucoup plus astucieuses et beaucoup moins gênantes, aussi bien pour les riverains que pour les personnes qui y seront logées. Le Préfet dispose de ces propositions. Malgré l'intérêt du Préfet, aucune réaction n'est encore visible. M. GOASGUEN espère que le Préfet ne placera pas un deuxième centre d'hébergement à cet endroit.

M. GOASGUEN observe qu'aucune négociation n'a eu lieu. M. GOASGUEN a appris la nouvelle en même temps que les riverains, dans les journaux. Cette situation est inacceptable, eu égard au fait que M. GOASGUEN est Maire d'un arrondissement de 160.000 habitants. Mme HIDALGO a une vision très spécifique des arrondissements qui ne sont pas de gauche. La Mairie de Paris devient de plus en plus centralisée et les maigres pouvoirs des Mairies d'arrondissement sont systématiquement enlevés, paradoxalement au nom de la décentralisation, comme avec les caisses des écoles.

Une personne du public se demande s'il est possible d'investir l'association chargée du centre en adhérant massivement, pour en prendre partiellement le contrôle et surveiller ce qui va s'y faire.

M. GOASGUEN connaît très bien ces associations et assure que les personnes qui en font partie font très bien leur travail. M. Christophe BLANCHARD-DIGNAC, Inspecteur des Finances, ancien Directeur du Budget, de la même promotion de l'ENA que M. le Président de la République, a regroupé toutes les associations et en est le Président. M. BLANCHARD-DIGNAC est très pointu, ce qu'il montrera sans aucun doute devant le tribunal administratif. Les riverains peuvent adhérer aux associations s'ils le souhaitent.

La Mairie du 16^e arrondissement a de très belles associations avec 5 ou 6 associations sur l'environnement, qui sont très solides.

La même personne du public dit qu'elle parlait d'intégrer les associations responsables des Algecos.

M. GOASGUEN explique qu'Aurore dépend du groupe Bouygues, Aurore est estimable et ne peut pas être tenue responsable de la situation. Elle passe un contrat associatif avec la Ville de Paris, qu'elle doit remplir. Leur travail est sérieux. M. GOASGUEN a rencontré les personnes d'Adoma et reconnaît qu'elles effectuent un travail qui n'est pas facile. C'est la décision qui a été prise par l'État et la Ville de Paris qui doit être attaquée, et non Aurore.

Si l'installation de ce centre d'hébergement a bien lieu, M. GOASGUEN fera tout son possible pour que tout fonctionne bien avec Aurore.

Une personne du public témoigne qu'à la suite de la grande réunion qui a eu lieu à la Mairie du 16^e arrondissement un lundi du début du mois de mars 2016, une de ses amies et elle-même ont longuement été interviewées par France Culture et France 24.

M. GOASGUEN a vu ces interviews, qui ont bien été retransmises.

La même personne du public a l'habitude de dire tout haut ce que les autres pensent tout bas. Elle a également retenu des arguments que les personnes avaient cités dans la salle, en particulier ceux de M. GOASGUEN. L'interview était anonyme, mais elle a totalement été déformée de son sens premier. Les phrases ont été hachées et regroupées. France Culture a interprété à sa façon quelque chose que les riverains ne pensaient absolument pas, surtout concernant le Bois de Boulogne. La personne n'a pas vu l'interview sur France 24.

M. GOASGUEN regrette que cette pratique ne soit pas uniquement utilisée par France Culture. France Info et France Inter recourent également souvent à cette pratique. M. GOASGUEN a plusieurs idées qu'il communiquera aux riverains sur la Maison de la Radio. M. GALLET avait installé un panneau publicitaire où était inscrit : « N'hésitez pas à venir dans le 16^e arrondissement ! » ou « Vous pouvez même venir dans le 16^e arrondissement. Il y a de la culture. ». Sans lui, les gens auraient probablement peur de venir dans le 16^e arrondissement. La formule n'était peut-être pas celle-ci, mais elle était inadmissible dans tous les cas. L'image donnée par ce panneau était que le 16^e arrondissement est bien connu pour être un quartier de milliardaires abrutis qui n'ont pas fait d'études. France Culture n'est pas la pire radio, M. GOASGUEN ayant l'habitude des relations avec les médias. M. GOASGUEN invite à dire la vérité et souligner qu'un centre d'hébergement n'a jamais été refusé. Le 16^e arrondissement est au moins aussi solidaire que les autres arrondissements et ne peut pas être responsable des personnes qui ont crié de manière indécente. Elles auraient d'ailleurs pu remarquer le grand nombre de télévisions et de radios présentes.

Mme BALDINI estime que cette présence des médias a incité les gens à se plaindre de cette façon.

M. GOASGUEN dit que les choses devaient mal se terminer pour le 16^e arrondissement avec la quantité de télévisions et de radios présentes. Si les personnes ne veulent pas entendre les arguments qui défendent le 16^e arrondissement, M. GOASGUEN le fera pendant une réunion.

M. GOASGUEN quitte la séance.

Mme SEBBAH explique que le Conseil va s'attarder sur le premier point de l'ordre du jour, à savoir la présentation des parcs et des espaces verts au sein de l'arrondissement, et plus particulièrement dans les quartiers Muette Nord et Muette Sud.

Mme BALDINI, avec M. GUILLOU, responsable des espaces verts du 16^e arrondissement, va présenter le bilan d'activité 2015 sur les parcs et jardins, avec une attention particulière portée à ceux des deux quartiers du Conseil.

Mme BALDINI souligne l'attachement de la Mairie du 16^e arrondissement aux espaces verts, à leur entretien et à leur fréquentation par des personnes de tout âge. Malgré certaines difficultés dues à la taille restreinte de certains parcs ou jardins, la Mairie du 16^e arrondissement s'efforce d'inclure des espaces adaptés à tous les publics, allant des plus petits aux plus âgés.

Mme BALDINI considère que des effets de cette politique sont bien visibles. La Mairie du 16^e arrondissement essaie d'embellir ces espaces. Plusieurs travaux ont eu lieu, notamment dans le square Galliera, où un éclairage de la statue, la nuit, a été réalisé. La fontaine du square Debussy a également été remise en état. Tous ces éléments représentent des investissements qui ne sont pas négligeables.

Concernant les quartiers Muette, les jardins du Trocadéro sont particuliers, car ils sont plus touristiques que familiaux. Malgré cela, une très belle aire de jeux y est présente et doit être rénovée en 2016. Cette rénovation aurait dû être réalisée l'année précédente, mais un problème se pose avec les Architectes des Bâtiments de France. Ils acceptent des projets dans le Bois de Boulogne, mais trouvent de nombreuses difficultés pour une aire de jeux dans les jardins du Trocadéro :

- Des autorisations sont nécessaires ;
- Les toboggans ne doivent pas être trop hauts ;
- Les couleurs doivent être choisies avec grande attention.

Cette aire de jeux pour les enfants devrait être réalisée jusqu'à la fin de 2016. À l'occasion, le jardin japonais, qui se trouve à côté, pourrait être refait.

Le jardin du Ranelagh est le très grand jardin au cœur des quartiers Muette Nord et Muette Sud. De grands projets y sont prévus. Une aire de jeux y a été refaite. Beaucoup a été fait pour obtenir l'usage, de la part de SNCF-Réseau, de la partie du chemin nature qui se trouve entre le restaurant La Gare et presque jusqu'au cordonnier. Ce point fait partie des engagements de campagne de la droite. L'approbation par le Conseil de Paris doit rapidement être donnée. Après une visite de terrain la semaine précédente, l'idée est d'agrandir le jardin du Ranelagh et de le faire rentrer dans la ville. Ce beau projet permettra également de reprendre la partie gauche de ce jardin en direction de la porte de Passy et de refaire un certain nombre d'allées, où l'eau a tendance à s'accumuler.

Le kiosque à musique en verre a été repeint en vert. Il avait accidentellement été peint en bleu précédemment.

Mme BALDINI souligne que les agrès destinés aux adultes, en partie payés par les Conseils des quartiers de Muette, ont beaucoup de succès. Une aire semblable sera d'ailleurs réalisée dans un parc à côté de la Porte de Saint-Cloud.

Des jardins partagés ont également été créés, comme celui au square Parodi. Des demandes existent pour la création de tels jardins partagés dans le jardin du Ranelagh. Mme BALDINI est prête à étudier les demandes, mais constate qu'ils devraient être placés dans un coin, le jardin du Ranelagh étant avant tout un jardin de promenade et d'agrément.

Une personne du public, habitant avenue du Parc de Passy, remarque que les deux espaces verts naturels qui se trouvent le long du très bel escalier classé, entre la rue Raynouard et l'avenue Marcel Proust, sont de véritables décharges. Dans l'hypothèse où ce sont des décharges publiques, elles n'appartiennent à personne et personne n'assure leur nettoyage. La personne se demande qui est responsable de ces espaces. L'idée des Japonais de nettoyer, le dimanche précédent, les abords du Trocadéro était une honte pour le 16^e arrondissement.

Mme BALDINI note que les Japonais vont revenir, car une autre opération de ce type est prévue au mois de mai. Ils procèdent systématiquement à des opérations semblables dans Paris. Cette initiative est sympathique.

M. GUILLOU, confirme qu'en ce qui concerne la rue Raynouard et l'avenue du Parc de Passy, la Mairie de Paris a voté une enveloppe. Les maçonneries de toutes les jardinières qui sont fissurées doivent être reprises cette année. La proposition d'un aménagement horticole de cet espace sera faite à la Mairie de Paris. À partir de là, les espaces le long des escaliers seront également rénovés. Un projet est élaboré et doit être présenté à Mme BALDINI 2 mois plus tard. Si le projet est accepté, les travaux de réaménagement seront lancés.

M. GUILLOU identifie deux difficultés :

- Le terrain est en pente. Il est plus difficile de faire passer des agents sur de tels espaces ;
- Les dalles glissantes ne permettent pas un accès facile à ces espaces et doivent être modifiées.

L'espace en lui-même doit être retravaillé pour l'entretenir de façon beaucoup plus régulière, avec un passage quasiment journalier. Ces jardinières ont effectivement été laissées à l'abandon. N'étant responsable des parcs et des jardins du 16^e arrondissement que depuis 5 mois, M. GUILLOU aborde tous les sujets au fur et à mesure, mais a bien vu cet espace et souhaite y apporter une solution dans un délai de 2 mois. Des travaux de réaménagement de l'escalier et de ses dalles auront lieu ensuite.

La personne du public propose d'installer un escalier mécanique pendant le réaménagement.

M. GUILLOU répond que ce n'est pas possible.

Mme BALDINI ajoute que cette idée est un serpent de mer et il est certain qu'un tel escalier ne sera pas installé. Mme BALDINI a également demandé un ascenseur, mais la réponse a été négative.

La même personne du public estime qu'un escalier mécanique pourrait être installé, car il y a 100 marches.

Mme BALDINI constate que cet endroit, qui est souvent sale, est bien connu de la Mairie du 16^e arrondissement.

La personne pense aux parties privatives au niveau des immeubles, avec un immense parking de stationnement.

Mme BALDINI explique que cette idée doit être discutée avec la copropriété de cet immeuble privé, car la Mairie du 16^e arrondissement n'a aucun moyen de le faire. Lors de la construction, le promoteur a promis un escalier mécanique, en en faisant un argument de vente. Aucune assurance de pouvoir le réaliser n'existait.

Une personne du public demande ce qui sera fait de la construction du cordonnier par rapport au sentier nature.

Mme BALDINI signale que pour le moment, cette construction reste en l'état. Elle est régulièrement taguée. L'association Espaces, qui gère ce sentier, la nettoie et l'utilise pour déposer son matériel.

M. GUILLOU note que plutôt que de subir des tags de manière récurrente, la proposition a été faite de repeindre tout l'espace en une seule fois et de faire un projet artistique avec l'association Espaces. Un premier test est mené et selon son résultat, un projet sera plus intégré dans l'espace de la petite ceinture. Le but serait d'habiller l'espace pour dissuader les tagueurs.

Mme BALDINI remarque que l'association étudie les différentes possibilités, comme celle d'installer un grillage ou un treillage en bois. L'association Espaces ne souhaite pas que les murs soient tagués. Elle nettoie d'ailleurs également les murs le long de la petite ceinture.

En matière de tags, le 16^e arrondissement reste assez protégé, en comparaison avec ce qui se passe dans le 15^e arrondissement, au niveau de la ligne 6. Tout ce qui a été repeint l'année précédente est retagué.

Une personne du public intervient sur le Bois de Boulogne. Elle a signalé le mauvais état de la pelouse après les différentes fêtes. La réponse a été que la pelouse devait être remise en état par les responsables. Chaque année, la fête à Neu-Neu a lieu, mais aucune remise en état n'existe.

Mme BALDINI est opposée à la fête à Neu-Neu, mais une fois de retour de vacances, elle était installée. M. GOASGUEN a bien raison de souligner que le Bois de Boulogne est attaqué de toutes parts. L'hiver, quand le marché de Noël s'installe sur les Champs-Élysées, la plupart des personnes disposent de caravanes ou de vans, qu'ils garent sur cet espace. M. Joseph SANTUCCI, qui s'occupe du Bois de Boulogne, n'est pas venu ce soir, car le thème du Conseil concerne davantage les parcs et les jardins, dont M. GUILLOU est responsable.

Beaucoup de replantations ont été effectuées dans la première partie, avec 600 arbres plantés. Des arbres ont également été replantés sur la butte. Mme BALDINI salue cette action, car il est possible que moins de personnes soient attirées pour y faire des barbecues.

La même personne du public dit que la réponse était qu'ils devaient remettre en état ces pelouses.

Mme BALDINI est d'accord. La fête à Neu-Neu ne se met plus directement sur la terre. Les forains installent des morceaux de bois. L'herbe n'a pas le temps de pousser et de se régénérer, avec en plus les véhicules garés l'hiver.

La même personne du public indique que des jeunes viennent jouer au football sur cette pelouse.

Mme BALDINI sait tout cela, mais ne peut pas faire beaucoup plus pour y remédier.

Mme BALDINI souhaite partager deux informations :

- Une réunion sur le Plan Biodiversité de la Ville de Paris est organisée le lendemain à 18 h 30, à la Mairie du 16^e arrondissement, dans la salle du Tribunal, au rez-de-chaussée, en sa présence. Mme BALDINI invite les personnes présentes à venir y assister. La Ville de Paris, qui est saisie de ce sujet, fera une conférence sur la situation dans la ville ;

-La Ville de Paris veut revoir le règlement des parcs et des jardins. La dernière révision a eu lieu une dizaine d'années auparavant. La Mairie du 16^e arrondissement dispose de quelques jours pour faire passer des propositions d'amélioration ou des idées à la Ville de Paris. Mme BALDINI invite les riverains du 16^e arrondissement à faire part de leurs souhaits. Ces propositions doivent être envoyées avant la fin du mois de mars à Mme BALDINI – dont l'e-mail est veronique.baldini@paris.fr – ou aux Conseils de quartier.

Une personne du public estime qu'en plus de ce règlement, les parcs et les jardins subissent également les vélos, les jeux de ballons et les animaux. Si ces points étaient respectés, la situation serait bien meilleure.

Mme BALDINI constate qu'il est très difficile de faire respecter les interdictions, M. GUILLOU ne disposant pas d'un nombre de personnels suffisant pour verbaliser tout le monde et surveiller tous les espaces verts.

M. GUILLOU abonde dans le sens de Mme BALDINI. Un agent dans chaque jardin ou chaque square serait bien utile, mais ce n'est pas le cas.

La même personne du public ajoute que le dimanche, les parents jouent avec leurs enfants, avec des ballons qui font du bruit, alors que la semaine, des ballons en mousse sont utilisés. Ces derniers font moins de bruit. Ils pourraient être utilisés tout le temps pour éviter les nuisances. Même les parents font du bruit avec ces ballons le dimanche.

M. GUILLOU note que les agents font normalement passer cette consigne. M. GUILLOU verra si cette consigne peut également mieux être appliquée les dimanches.

Mme BALDINI demande à M. GUILLOU de combien d'agents il dispose.

M. GUILLOU répond qu'il dispose de 45 agents dédiés à la surveillance, qui se répartissent sur toute la semaine. Ils travaillent tous les jours, sur l'ensemble de l'arrondissement.

Mme BALDINI remarque que ce nombre est insuffisant.

M. GUILLOU précise que les questions de verbalisation sont remontées à la Préfecture de Police. La Direction des Espaces Verts s'est positionnée pour faire beaucoup de pédagogie et de sensibilisation. D'autres services, beaucoup plus répressifs, sont rattachés à la Préfecture de Police. Dans le cas de situations où la pédagogie n'est pas suffisante, un transfert est effectué aux services de la Préfecture. Les agents ne sont pas forcément entraînés pour procéder à certaines interventions.

Mme BALDINI est d'accord qu'il faut être un peu plus pédagogue dans un jardin. Dans le cas de récidives, il faut durcir le ton. Mme BALDINI s'occupe aussi de la propreté et constate des comportements inadmissibles, surtout de la part de personnes avec des chiens.

Une personne du public pense qu'une amende pour une déjection canine est très efficace. Les règles sont ensuite respectées.

M. GUILLOU explique qu'en fonction des différentes périodes, des actions de verbalisation sont effectuées sur certains endroits, où des remontées ont eu lieu. Les riverains subissent les déjections canines, mais les agents doivent travailler avec ces problématiques précises et nettoyer. Des actions communes sont donc menées avec la Préfecture de Police, pour sensibiliser ou verbaliser. Elles sont difficiles à mettre en œuvre, mais portent des résultats.

Une personne du public signale qu'à Londres, des bacs à sable pour chiens existent.

Mme BALDINI l'informe que les parcs et jardins du 16^e arrondissement n'en sont pas équipés. Une réflexion est davantage portée sur de grands espaces dédiés aux chiens.

Une personne du public intervient plus sur l'espace public que sur les espaces verts. Elle voudrait savoir combien de temps vont encore durer les travaux au Trocadéro, car ils s'éternisent. Elle porte également l'attention du Conseil sur les bâches en plastique qui sont des extensions de commerces. Elles sont particulièrement laides, notamment sur l'Aéro.

M. GUILLOU précise que les travaux sur le Trocadéro sont pilotés par l'État. Le Palais de Chaillot fait des travaux et reprend une partie de son enceinte. Il est visible de l'extérieur que ces travaux touchent même les carrières. Une partie intégrale, qui était en péril, est reprise. Les travaux sont prévus jusqu'à 2017.

Mme BALDINI a fait passer un avenant, au dernier Conseil d'arrondissement, qui prolonge les travaux à la suite des problèmes rencontrés.

M. GUILLOU ajoute que des problèmes de structure sont présents, ce qui explique cette prolongation jusqu'à mars ou avril 2017.

La même personne du public revient sur la multiplication de bâches des commerçants. L'Aéro se situe sur une jolie place, qui est dénaturée par cette pratique.

Mme BALDINI est d'accord que beaucoup de restaurants et de cafés demandent des terrasses.

La même personne du public précise que son intervention concerne les bâches et non les terrasses.

Mme BALDINI comprend. La politique de la Mairie du 16^e arrondissement est de ne pas gêner les petits commerces, qui ont déjà beaucoup de soucis. Mme BALDINI donne donc souvent un avis favorable sur les demandes de terrasses, à moins que ces dernières empêchent un passage. L'Aéro a pris beaucoup de place, mais est en règle. Il met des bâches pour que la terrasse soit utilisable pendant l'hiver. Cette situation arrange, d'une certaine manière, la Mairie du 16^e arrondissement, car de nombreuses personnes s'installaient au niveau du banc circulaire avant. Grâce à cette terrasse, la place est devenue beaucoup plus tranquille. Mais Mme BALDINI est d'accord que ces bâches ne sont pas idéales.

La même personne du public affirme que ces bâches sont surtout très laides.

Une autre personne du public pense qu'un espace de convivialité est ainsi créé.

Mme BALDINI estime que cet endroit est sympathique. Finalement, de tels endroits sont assez rares dans le 16^e arrondissement. La bâche n'est pas très belle l'hiver, mais l'été l'endroit est très agréable.

La personne du public n'est pas contre cette terrasse, mais s'interroge sur l'esthétisme de cette structure en plastique. Une installation plus jolie pourrait la remplacer.

Mme BALDINI souligne qu'une installation pérenne ne peut pas être mise en place. Elle doit être provisoire pour éviter que la place ne soit véritablement annexée.

La personne du public constate que les commerçants font la même chose et que les rues sont ainsi enlaidies.

Mme SEBBAH passe au budget. Pour rappel, le budget primitif de 2015 pour chacun des conseils de quartier est de :

3.306 euros pour le budget de fonctionnement ;

8.264 euros pour le budget d'investissement.

Un reliquat sera disponible, en juillet 2016, à hauteur de :

6.487 euros pour le budget de fonctionnement ;

16.528 euros pour le budget d'investissement.

La chasse aux œufs a été votée à l'unanimité. Elle aura lieu dimanche 3 avril 2016. Un flyer a été distribué. Mme SEBBAH invite les Conseillers de quartier à y être présents pour tenir le stand et participer à l'animation. Cette animation sera très belle.

Mme SEBBAH soumet un nouveau projet au vote. Avec certains Conseillers de quartier, Mme SEBBAH souhaite mettre en place une projection d'un film dans le jardin du Ranelagh, durant l'été. Un prestataire a été sollicité : CINÉTOILES. Le film n'a pas encore été choisi. Mme SEBBAH soumettra une liste de films proposés. La date serait fixée au samedi 4 juin 2016. Un rétroprojecteur serait installé sur les pelouses du jardin du Ranelagh. Cette animation pourrait être sympathique et ce serait la première fois que ce type d'animation serait mis en place par les Conseils de quartier. Le budget est assez élevé, mais Mme SEBBAH pense qu'il est intéressant de l'accepter. Une provision de 2.000 euros doit être versée pour chacun des Conseils de quartier. Mme SEBBAH propose de procéder au vote et peut transmettre des informations supplémentaires ainsi que la liste des films proposés par le prestataire par e-mail.

Un conseiller de quartier revient sur l'organisation. Certains samedis soir du mois de juin, les élèves de Terminale se réunissent dans le jardin du Ranelagh et pique-niquent dans la nuit. 200 ou 300 personnes font cela de façon très discrète, mais risquent de perturber l'organisation de cette projection.

Mme SEBBAH assure qu'une bonne organisation sera mise en place afin que tout se déroule parfaitement. La date ne coïncide pas non plus avec l'Euro 2016.

Mme SEBBAH procède au vote.

Le projet est voté à l'unanimité.

Une personne du public se plaint de l'état d'une corniche rue de la Pompe, au dessus du restaurant « Bon », qui se détériore.

Mme BALDINI et Mme SEBBAH notent cette remarque. Mme BALDINI pense que c'est dû au lierre. Cette situation étant un peu compliquée Mme BALDINI propose de l'expliquer à la personne après le Conseil.

Mme SEBBAH rappelle que si des volontaires ne se présentent pas, la chasse aux œufs ne pourra pas se tenir.

Mme SEBBAH remercie tous les intervenants de ce soir, tous ses collègues élus et Mme Caroline MATIAS pour l'organisation de ce Conseil.

La séance est levée à 20h45.